

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019.

Présents: Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Pierre BRUN, Mr Olivier VALDEVIT, Mme Anny LEGAL, Mr Jérôme RAMEL.

Excusés : Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, Madame Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mr Joseph-Marie CLEMENT qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD.

Absents : Mr CHALVET Geoffroy, Mme DUPLAN Yannick.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

**Madame le Maire propose qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour :
« Décisions modificatives : Budget principal »**

Décisions modificatives : Budget principal

Proposition des décisions modificatives suivantes :

Budget principal fonctionnement :

739211 Attributions de compensation	+2 202,98 €	
6232 Fêtes et cérémonies		-2 202,98 €
TOTAL	+2 202,98 €	-2 202,98 €

SIRP : Avance sur participation

Suite à la demande de Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) et compte tenu du vote du budget prévu au mois d'avril, il est proposé à l'assemblée de verser à cet organisme une avance de 40 000 € sur la participation 2019 de la commune. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour financer l'installation d'une climatisation à l'école d'Auzon

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place d'une climatisation dans les classes de l'école d'Auzon, il y a lieu d'engager 12 509,75 € H.T de travaux. Cette dépense est prévue en 2019. Madame le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019, à hauteur de 40 % du montant des travaux subventionnables. En conséquence, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter la subvention afférente :

Plan de Financement :

Coût des travaux	12 509,75 € H.T
Subvention ETAT-DETR	5 003,90 € (40 %)
Autofinancement communal	7 505,85 € H.T

Adopté à l'unanimité.

Convention salage et déneigement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention annuelle de salage et de déneigement des voies communales. L'entreprise devra s'engager à investir dans l'achat d'une lame, d'un saloir et à construire un local pour entreposer le sel. La commune sera prioritaire lors de ses demandes d'intervention. En contrepartie, la commune s'engage à régler annuellement à l'entreprise un forfait fixe plus un paiement pour chaque intervention. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention qui sera transmise aux services de l'Etat dès qu'elle aura été signée par les deux partenaires engagés : L'entreprise RD Maçonnerie, représentée par Monsieur ROMESTANT d'une part, et la commune d'Allègre-les-Fumades représentée par Madame Geneviève COSTE, MAIRE d'autre part. Cette somme sera inscrite au budget de la commune.

Projet de fouille archéologique à Arlende : renouvellement de la demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a validé le projet de fouille archéologique de Madame Aline BRIAND, archéologue à l'INRAP pour effectuer des recherches sur le hameau d'Arlinde. Ces fouilles sont reprogrammées cette année. Une grande partie de cette opération sera financée par la DRAC. Madame BRIAND sollicite l'appui du conseil municipal pour mener à bien ce projet, ainsi qu'une aide financière qui peut se traduire par la mise à disposition de logements, de nourritures, matériels ou par l'attribution d'une subvention. Après présentation du dossier d'avant-projet, Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € au CNRS qui supervise et assure le support financier de ces fouilles. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du bail des bois communaux à la Société de Chasse d'Allègre-les-Fumades

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait délibéré pour renouveler le bail des bois communaux à la Société de Chasse d'Allègre-les-Fumades, pour une durée de 8 ans, à compter du 1^{er} septembre 2016. Toutefois, il convient de préciser que Madame le Maire est autorisée à signer cette convention. Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.